

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Cession 59 bis rue du
Pontel**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 février 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 février 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame FUCHS à Madame DESCHAMPS
Madame ALLARD à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 08 A 06

OBJET : CESSION 59 BIS RUE DU PONTEL

RAPPORTEUR : Monsieur MOREL

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi du 13 août 2004 a modifié la rédaction de l'article 713 du Code Civil. Désormais, les biens vacants sans maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Un bien peut être présumé vacant lorsqu'il n'a pas de propriétaire identifié et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. C'est le cas de la propriété située 59 bis rue du Pontel, cadastrée AN 73, d'une superficie de 139 m².

Par délibération du 4 octobre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'incorporation dans le patrimoine municipal de ce bien et a décidé de son aliénation au plus offrant sur la base de la valeur vénale estimée par France Domaines, soit 100 000 €.

Cinq propositions ont été reçues. L'offre la mieux-disante est celle de Madame LESIEUR à 110 000 € sans clause suspensive.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente de la propriété sis 59 bis rue du Pontel à Mme LESIEUR Nicole, moyennant le prix de 110 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS